

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 10 décembre 2012 à Jouars-Pontchartrain

Étaient présents :

1

Avec voix délibérative

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. BOUCHET	Vice-Président de la Communauté de Communes des Etangs
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
M. FISCHER	Conseiller Régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER	Maire de Bonnelles
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
Mme VITRAC-POUZOLET	Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Ainsi que :

M. ALLEIN, Mme AUBERT, M. DE WINTER, M. GUEGUEN, Mme MEURGER, M. ARNAL, M. LLORCA.

Pour le PNR : Mme DRANSART – M. HARDY – Mme LE LAGADEC – M. MARCHAL – M. MARGAT – Mme MANOUVRIER – Mme MAUSSION – M. PAQUIER – M. SANCH – M. STEPHAN.

Absents excusés

M. BONNEAU
M. GHIBAUDO
M. MONTEGUT

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BONZANI à M. FISCHER
- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. GOSSARE
- Pouvoir de Mme GHIBAUDO à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. BOURNAT

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 novembre 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Enveloppes-programmes :

6 dossiers de subvention sont proposés au vote du Bureau syndical (cf. **Annexe n°1 jointe pour la fiche détaillée**).

Aménagement et gestion de l'espace public :

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 190 : Plantation d'arbres fruitiers pour les nouveau-nés de la commune. Participation du Parc : 741,72 €.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 191 : Réalisation d'un abri et d'un portail sur mesure à Fontenay-les-Briis. Participation du Parc : 11 419,90 €.

M. DE WINTER souligne le coût élevé de ce dernier chantier, tout en notant que l'insertion paysagère a été travaillée. M. POUPART estime que le montant versé doit correspondre à un maximum à l'avenir, il attire l'attention du bureau sur le coût du portail associé à l'abri qui vient grever l'aide versée.

Biodiversité, faune/flore, milieux naturels et paysages :

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 192 : Réalisation d'un verger pédagogique et de collection à Fontenay-les-Briis. Participation du Parc : 2 286,16 €.

Plusieurs classes et l'association des Croqueurs de pommes sont associées à ce dispositif. D'une façon générale, des enfants des classes primaires sont sensibilisés régulièrement à la notion de qualité des espaces publics via les actions de la mission Pédagogie souligne Mme AUBERT.

- Aide 6-8 du guide des aides / 040PG : dossier 193 : Création d'une ouverture paysagère à Lévis-Saint-Nom. Participation du Parc : 8 316,00 €.

Cette aide correspond à la déclinaison concrète du Plan Paysage et Biodiversité de l'Yvette. La mission Environnement attire l'attention des élus sur la nécessité d'un entretien afin de maintenir l'ouverture paysagère dans la vallée de l'Yvette. Il s'agit d'une zone très humide où il est difficile d'envisager du pâturage. Il faut essayer de viser la transformation de cet espace en roselière.

Des classes de scolaires sont également associées à ce chantier.

Madame MEURGER annonce la publication d'un petit fascicule destiné à présenter le Plan Paysage et Biodiversité au grand public, *Les vallées de l'Yvette, Hier, aujourd'hui, demain*, dont en priorité bien entendu les habitants des 16 communes des vallées de l'Yvette et de ses affluents.

- Aide 6-7 du guide des aides / 040PG : dossier 194 : Valorisation paysagère des entrées de ville et de quartiers à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Participation du Parc : 6 979,07 €.

Monsieur SAUTIERE insiste sur la vraie valeur ajoutée de la réalisation d'un PPB, conjugué dans sa commune avec la réalisation d'une charte urbaine, qui le conduit à solliciter la commune pour la réalisation de ces plantations.

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 195 : Création d'une mare temporaire de plein champ à Sonchamp (M. Proutheau). Participation du Parc : 640,00 €.

Cette mare n'est pas en eau en permanence car il s'agit d'une mouillère de plateau, elle conjugue des intérêts cynégétiques et écologiques.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

3. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » du 04 décembre 2012.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 04 décembre 2012, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

- Boulangerie& pâtisserie, M. Vilarasau, à Gif-sur-Yvette

Aménagement et matériel de production = 166 133 € HT

Subvention demandée : 11 250 € (Plafond)

11.250 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)

- «Auberge des chasseurs » chambre d'hôtes, bar-restaurant et épicerie, M Pichafroy, à Grosrouvre

Aménagement cuisine aux normes HACCP =116 096,90 € HT

Subvention demandée : 11 250 € (Plafond)

11.250 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

- DPC (Cordier Traiteur), traiteur, Mme Champel, à Lévis-St-Nom

Aménagement et matériel de production = 81 847,25 € HT

Subvention demandée : 11 250 € (Plafond)

11.250 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

- Restaurant « Le Saint-Hubert », M Crescence, à Saint-Léger-en-Yvelines

Travaux de rénovation du restaurant, équipement professionnel =50 718, 00 € HT

Subvention demandée : 7 607,70 €

7.607,70 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

4. Convention de partenariat avec le CAUE des Yvelines pour des actions pédagogiques.

Le Parc organise chaque année des actions de sensibilisation à destination du jeune public, dans le cadre scolaire, afin d'éveiller les élèves à la diversité et à la richesse de leur environnement. Cette démarche active d'éducation à l'environnement s'appuie sur des partenariats multiples.

Le Parc a donc sollicité le CAUE pour l'accompagner dans cette démarche et apporter son expérience de sensibilisation du jeune public au patrimoine bâti. Il s'agira d'une mission d'initiation au patrimoine architectural et urbain dans le cadre des actions proposées à l'ensemble des écoles des communes du Parc pour l'année scolaire 2012/2013.

Le CAUE assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe Départementale CAUE, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes au contenu de la mission. Une participation forfaitaire de 780 euros par classe est demandée aux écoles. Elle est directement traitée entre le CAUE 78 et l'école concernée.

Le Bureau syndical approuve ce partenariat à l'unanimité sous réserve de vérification de sa gratuité pour le Parc, dans la mesure où les communes où se situent ses interventions cotisent déjà au CAUE en tant qu'adhérents et s'acquittent d'une participation forfaitaire.

5. Contrat de restauration collective au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières

Le Parc accueille des classes et des randonneurs au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières. Cet accueil peut comprendre une prestation de restauration. Suite à l'achèvement du précédent contrat de restauration collective avec la société Elios, le Parc a ouvert une nouvelle consultation, laquelle s'est révélée infructueuse. A la suite de la Commission d'examen des offres du 15 octobre 2012, le Parc a contacté différents prestataires afin de trouver un fournisseur. Finalement, Yvelines Restauration a proposé une offre qui est présentée au Bureau Syndical, pour approbation.

Les tarifs proposés par Yvelines Restauration sont les suivants :

- Pour l'offre de base (TVA à 7 %) :

- le tarif de 2,25 € hors taxes par enfant le midi, soit 2,40 € TTC.
- le tarif de 2,65 € hors taxes par adulte le midi, soit 2,83 € TTC.
- le tarif de 4,50 € hors taxes par enfant et adulte le soir, soit 4,815 € TTC.
- le tarif de 2,25 € hors taxes par enfant pour un pique-nique, soit 2,40 € TTC.
- le tarif de 2,65 € hors taxes par adulte pour un pique-nique, soit 2,83 € TTC.

- Pour l'offre de base accompagnée d'une composante bio (TVA à 7 %) :

- le tarif de 2,30 € hors taxes par enfant le midi, soit 2,46 € TTC.
- le tarif de 2,70 € hors taxes par adulte le midi, soit 2,89 € TTC.
- le tarif de 4,50 € hors taxes par enfant et adulte le soir, soit 4,815 € TTC.

Pour rappel, les tarifs appliqués par Elios, pour des repas entièrement bio, étaient :

- 3,35 ttc / enfant (midi 5 composantes)
- 3,14 euros ttc /enfant (soir 4 composantes)
- 3,78 ttc/adulte (midi 5 composantes)
- 3,54 euros ttc /adulte (soir 4 composantes)

Le Bureau syndical reporte l'examen de cette convention faute d'avoir pu acheter des repas tout ou partiellement bio. M. FISCHER propose de revoir Yvelines Restauration afin de leur demander s'il est possible d'envisager d'offrir des repas tenant compte des ambitions du Parc.

La demande du Parc n'est pas habituelle au regard de celles émanant des écoles d'ordinaire : fourniture de repas du soir et sur cinq jours, cela de façon très discontinue au cours de l'année. Ce dossier, correspondant à une demande très spécifique, sera donc réexaminé lors d'un bureau prochain. La durée du contrat sera portée à un an si la proposition ne peut être totalement satisfaisante, la mission Pédagogie fera de nouvelles recherches pour l'année suivante afin de trouver une société de restauration qui accepte de fournir des repas à base d'aliments biologiques et/ou locaux.

6. Résidence Mission 2013 – validation du projet artistique.

Un appel à projets artistiques, cofinancé par la DRAC Ile-de-France dans le cadre des « résidences mission », pour accompagner le *Plan paysage et biodiversité (PPB) de la Plaine de Jouars à Montfort* a été lancé par la Commission *Patrimoine Culture* du Parc, conformément à une délibération du Comité syndical en date du 02 juillet 2012.

Le jury composé d'élus (Commissions *Patrimoine Culture, Urbanisme Architecture Paysage et Communication Animation* du Parc ainsi que des maires des communes concernées par le PPB), de techniciens du Parc ainsi que de représentants de la DRAC Ile-de-France s'est réuni le 15 novembre 2012. Il a sélectionné 6 dossiers parmi les 27 reçus.

Pour évaluer les projets, deux aspects ont été particulièrement regardés :

- d'une part l'implication proposée dans le territoire et la réponse au plus près de l'ensemble des critères du cahier des charges.
- d'autre part, la mobilisation des habitants par une pratique artistique conjointe, répondant au mieux à la définition d'une résidence mission proposée par la DRAC.

L'audition des candidats a eu lieu le 30 novembre 2012 et le choix du jury s'est porté à l'unanimité sur le projet intitulé « Poétique du paysage ».

Porté par le plasticien François Tilly, la vidéaste Anne Jeannin, et les techniciens Frank Walker, Maureen Letoret et Olivier Buisine, ce projet accompagnera, tout au long de l'année 2013, le « Plan Paysage et Biodiversité de la plaine de Jouars à Montfort » qui concerne les communes de La-Queue-les-Yvelines, Galluis, Méré, Mareil-le-Guyon, Grosrouvre, Montfort-l'Amaury, Bazoches-sur-Guyonne, Les Mesnuls, Saint-Rémy-l'Honoré, Le Tremblay-sur-Mauldre, Jouars-Pontchartrain.

Il a pour ambition de donner à voir et à rêver le paysage de cette entité de manière sensible et esthétique, poétique, tentant de révéler les émotions associées aux espaces. Des marches filmées, choisies et guidées par des habitants du territoire constitueront le point de départ du projet et seront traduites dans des livrets-dépliants rassemblant photos et dessins issus des parcours. Des lieux émergeront de ces déambulations : à ces endroits seront proposées des installations plastiques pour matérialiser des perceptions du territoire. Ces formes seront ensuite supports de découverte et de balades. Enfin, un « mémo », sorte de cabane synthétique présentera l'ensemble de la démarche qui pourra être montrée au congrès des Parcs en octobre 2013.

Ce même 10 décembre, les membres de la commission restreinte Culture réunissaient les maires des 11 communes du prochain Plan Paysage et Biodiversité. Les représentants des 5 communes présentes ont accueilli très favorablement ce projet qui sera à nouveau présenté en comité syndical du Parc précise Françoise GOSSARE.

Le Bureau syndical approuve le choix du jury à l'unanimité.

Questions diverses :

- Evolution du mode de gestion du troupeau de Highland Cattle du Parc naturel régional.

Le pâturage extensif sur des prairies patrimoniales correspond à un axe fort de la politique du parc depuis une quinzaine d'années. Le troupeau de Highlands est associé spontanément au PNR. Pour autant, le troupeau a grandi depuis plusieurs années et un surpâturage peut être observé en hiver qui conduit la mission Environnement à proposer une évolution du mode de gestion : stabulation pour le troupeau de reproduction (vaches allaitantes et veau) et déplacement vers des prairies moins fragiles pour le second troupeau. Cette évolution a été soumise à la commission Agriculture et approuvée. La mission Environnement a proposé au bureau une rétrospective sur la gestion de ce troupeau et sur les bénéfices engendrés en termes de biodiversité. En particulier des cortèges floristiques tout à fait remarquables ont fait leur apparition.

- Evolution de l'Echo du Parc : changement de périodicité ; passage de 3 à 4 numéros par an.